

UNIVERSITE

MICHEL DE MONTAIGNE BORDEAUX 3

S.I.G.D.U.

BUDGET 2014

Conseil

d'administration

du

20 décembre 2013

S O M M A I R E

- 1) **R**apport de présentation du budget 2014 du S.I.G.D.U. p. 5

- 2) **P**rojet de budget 2014 du S.I.G.D.U.. p. 13

- 3) **A**nnexes. p. 21

- 4) **A**rrêt du budget 2014 par le Président de l'Université p. 25



RAPPORT
DE
PRESENTATION
DU
BUDGET
DU
S.I.G.D.U.

Préambule : organisation et périmètre budgétaires

L'université Bordeaux Montaigne dispose des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation depuis le 1er janvier 2011 (Arrêté du 9 novembre 2010).

Aussi son budget 2013 est-il élaboré et présenté selon les termes du Décret n°2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.

Au budget agrégé de l'établissement s'adjoint le budget du **Service interuniversitaire de Gestion du Domaine Interuniversitaire (SIGDU)**, en sa qualité de service inter-établissement.

Après une année 2011 où le compte financier du SIGDU avait arrêté un fonds de roulement négatif à - 56 619 €, celui-ci s'est reconstitué pour s'établir à 57 559 € en 2012.

Le budget 2014 a été élaboré avec l'objectif d'assurer la pérennité du service interuniversitaire tout en ayant une réflexion volontariste et transparente sur la politique tarifaire.

Ainsi, parallèlement à la préparation budgétaire, un travail en coûts complets a été mené par la cellule d'aide au pilotage afin d'amener l'établissement à réfléchir sur la définition d'un modèle économique du SIGDU.

Cette réflexion a pointé plusieurs axes d'analyse qui seront développés en concertation avec tous les partenaires dans le cadre du BP 2015 :

- Scinder les recettes (et donc les tarifs) de sorte de ne pas couvrir toutes les prestations fournies par le SIGDU par la seule recette sur la facturation d'eau
- Adapter la structure budgétaire afin de retracer des « entités opérationnelles » chargées de l'exécution de missions identifiées (espaces verts, eau potable, eau industrielle, eau géothermie, voirie) et des « entités support » offrant des services généraux
- Intégrer des charges supplétives qui ne figurent pas dans le budget du SIGDU mais entrent dans le calcul de coûts : charges de personnels affectés au SIGDU mais supportées sur le budget principal de Bordeaux Montaigne, pertes sur bénéfiques des ventes de l'eau liées à l'occupation du campus par les gens du voyage.

Les tarifs 2014 votés par le CA du SIGDU le 04 décembre 2013 se fondent en grande partie sur ces réflexions.

D'ores et déjà, le budget 2014, afin d'asseoir la continuité du service interuniversitaire, propose l'inscription d'investissements avec un excédent de fonctionnement dégagé. De plus, il propose de générer de la capacité d'autofinancement en constituant, outre une dotation aux amortissements sur les immobilisations ainsi prévues, des provisions pour lequel un plan a été voté par le CA du 10 décembre. Ce plan prévoit la constitution, sur 5 ans, de provisions destinées à la réparation des canalisations.

A. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget est présentée en excédent de fonctionnement de 44 000 €

Dépenses par nature	BP	Total	Recettes	BP	Total
Masse salariale	130 000	130 000	Subventions ETAT	126 377	126 377
Fonctionnement	1 089 077	1 089 077	Autres recettes	1 136 700	1 136 700
Total dépenses (A)	1 219 077	1 219 077	Total recettes (B)	1 263 077	1 263 077
Excédent prévisionnel : Bénéfice (C) = (B)-(A)	44 000	44 000	Déficit prévisionnel : Perte (D) = (A)-(B)	0	0
Total équilibre (A)+(C) = (B)+(D)	1 263 077	1 263 077	Total équilibre (A)+(C) = (B)+(D)	1 263 077	1 263 077

1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget agrégé s'élèvent à : 1 263 077€, Elles sont constituées des éléments suivants :

- Montant de la DGF allouée par l'université Bordeaux Montaigne : 126 377 € en diminution de 10%
- Prestations de service : 1 136 700 €. Depuis le BREC 2, toutes les facturations sont regroupées en prestations de service y compris celles réalisées pour Bordeaux Montaigne (ces dernières ne sont plus considérées comme des prestations internes puisqu'elles donnent lieu à flux de trésorerie et que le SIGDU est un service à comptabilité distincte)

La DGF allouée par l'Etat représente 10 % des recettes de fonctionnement, les autres ressources de fonctionnement courant 90 %.

Notre université ne dispose pas encore à ce jour des notifications de crédits de la part de l'Etat. Dans ce contexte, notre établissement a opté, par prudence, sur une accentuation estimée à 200 000 € de l'intensité des gels de crédits (les universités ont bénéficié l'an passé d'un taux dérogatoire au taux de 6% de gels de crédits appliqué aux autres opérateurs de l'Etat). Cette aggravation a été répercutée sur la DGF allouée au SIGDU qui, comme tous les autres composants de l'établissement, s'est vu appliquer un gel de 10%.

L'essentiel des ressources du SIGDU émane des contributions des universités bordelaises ainsi que des établissements situés sur le domaine universitaire (CROUS,...). Le service fonde ses estimations de recettes sur une augmentation de ses tarifs, qui restent encore en deçà des prix du marché.

2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 219 077€.

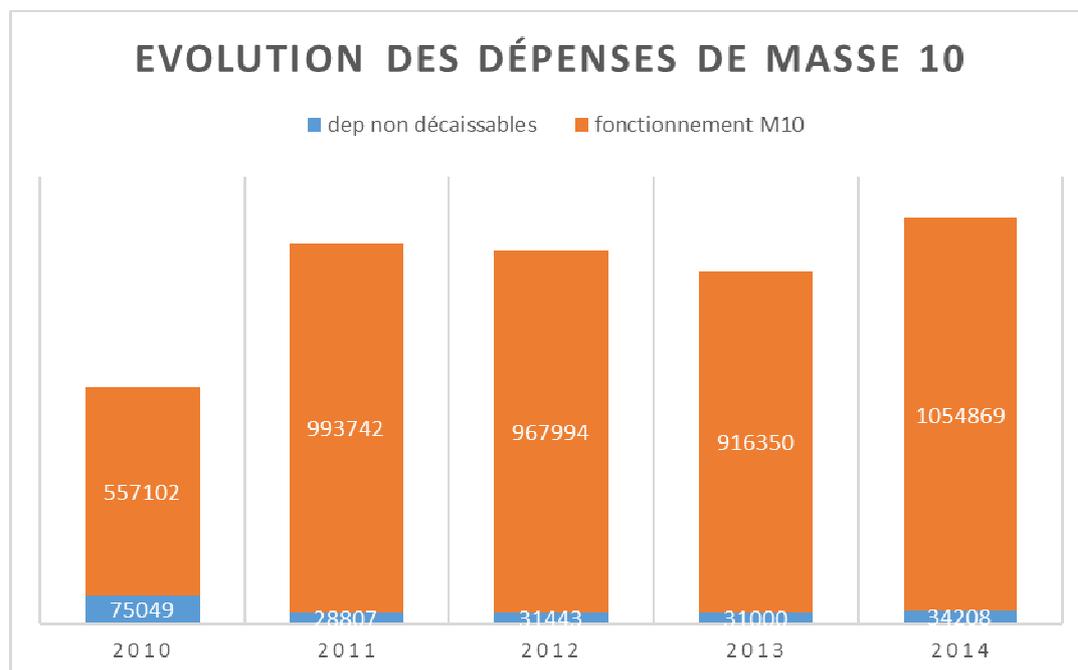
Elles sont constituées de la masse 10, de fonctionnement, pour 1 089 077€ et de la masse 30, de masse salariale, pour 130 000€.

2.1. La masse 10 représente 89,34% des dépenses totales de fonctionnement.

Elle intègre les dotations aux amortissements pour 18 583€, ainsi qu'une provision de provisions de 15 625€ en conformité avec le plan pluriannuel de maintenance de ses installations voté lors de son dernier CA

Les dépenses décaissables de la masse 10 (hors amortissements et provisions), s'élèvent à 1 054 869 €, soit 89.03% des dépenses décaissables de la section.

On soulignera notamment le poids particulier du poste lié aux impôts estimé à 550 000 €. Il s'agit ici de la redevance assainissement auprès de l'Agence de l'Eau.

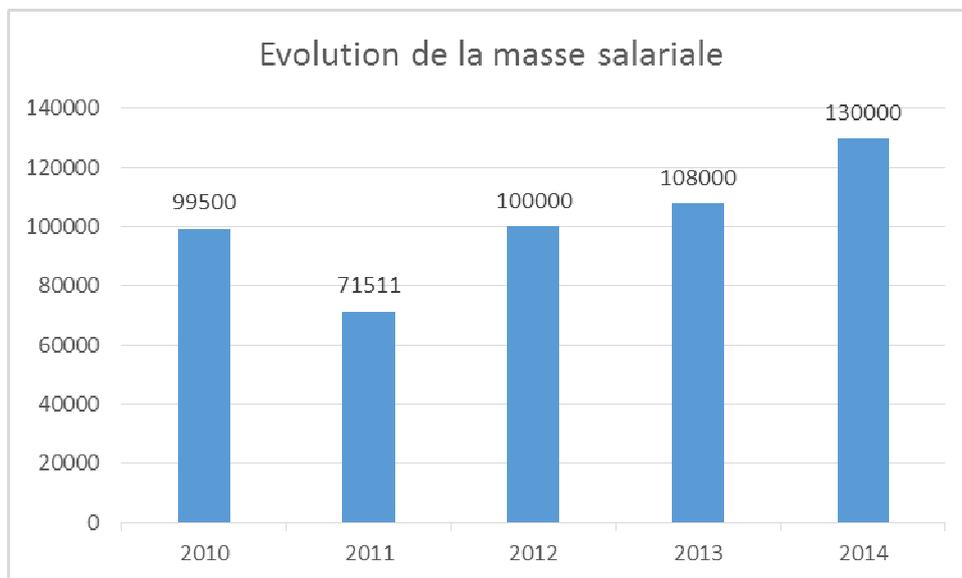


Autres crédits de fonctionnement	1 089 077	1 089 077
Dépenses décaissables	1 054 869	1 054 869
Matériels et fournitures non amortissables		0
Achats d'études et de prestations de service	10 000	10 000
Assurances	25 600	25 600
Impôts	550 000	550 000
Fluides et frais de téléphonie	133 000	133 000
Locations	14 000	14 000
Maintenance des bâtiments + charges d'exploitation	132 209	132 209
Formation continue des personnels		0
Personnel extérieur à l'établissement	2 800	2 800
Autres charges de fonctionnement	187 260	187 260
Charges non décaissables	34 208	34 208
Dotations aux amortissements	18 583	18 583
Dotations aux provisions hors charges de personnels	15 625	15 625
Autres charges non décaissables	0	0

2.2. La masse salariale affiche une augmentation de 22 000 € par rapport aux prévisions 2013 pour s'élever à 130 000€. Cette augmentation s'explique
- d'une part, par le recrutement d'un contractuel aux espaces verts, contractuel qui vient rétablir le nombre d'ETP de l'équipe espace vert, suite au glissement du support d'un collègue jardinier parti en retraite début 2013 vers un poste administratif du service dans le cadre de la loi Sauvadet. Ce recrutement se traduira par un moindre recours à des prestataires de services pour assurer des besoins saisonniers.

- d'autre part, on notera également la prise en charge du salaire d'un contractuel de catégorie A lié notamment à la situation particulière du directeur du service qui assure également la direction de la DPIL et à la volonté du service d'anticiper le départ en retraite d'un collègue ASI « pilier » de la gestion de l'eau sur le campus.

Enfin la projection de masse salariale intègre une revalorisation des contractuels.



Crédits de masse salariale		130 000
Rémunérations du personnel		83 220
	Rémunérations principales	83 220
	Rémunérations accessoires	0
Charges de sécurité sociale et de prévoyance		44 699
	Cas pensions + ATI	16 664
	Cotisations ASSEDIC	3 896
	Autres cotisations	24 139
Autres charges de personnel		2 081
	Allocation de retour à l'emploi	0
	Impôts sur rémunérations	2 081
	Autres	0

3. Equilibre de fonctionnement et CAF

Le budget présente un excédent de fonctionnement, qui vient alimenter la capacité d'autofinancement, portée à 78 208 €.

B. Section d'investissement

Le SIGDU prévoit 78 208€ en section d'investissement, au titre de renouvellement de ses matériels.

Dépenses d'investissement	BP	Total	Ressources	BP	Total
IAF	0	0	CAF	78 208	78 208
Investissement	78 208	78 208	Subventions d'investissement	0	0
Total emplois (E)	78 208	78 208	Total ressources (F)	78 208	78 208
Apport au fdr : (G) = (F)-(E)	0	0	Prélèvement sur le fdr : (H) = (E)-(F)	0	0
Total équilibre (E)+(G) = (F)+(H)	0	78 208	Total équilibre (E)+(G) = (F)+(H)	78 208	78 208

3. Equilibre

Le fonds de roulement du SIGDU étant à nouveau excédentaire, il n'est pas prévu de l'abonder dès le budget primitif. Il est proposé d'inscrire l'intégralité de l'excédent de fonctionnement (44 000 €) et de la capacité d'autofinancement (34 208€) en section d'investissement afin de procéder à des renouvellements de matériels et au changement de certaines pompes.

**PROJET
DE
BUDGET
DU
S.I.G.D.U.**

Budget du Service Interuniversitaire de Gestion du Domaine Universitaire

Compte de résultat prévisionnel

Dépenses par nature	BP	Total	Recettes	BP	Total
Masse salariale	130 000	130 000	Subventions ETAT	126 377	126 377
Fonctionnement	1 089 077	1 089 077	Autres recettes	1 136 700	1 136 700
Total dépenses (A)	1 219 077	1 219 077	Total recettes (B)	1 263 077	1 263 077
Excédent prévisionnel : Bénéfice (C) = (B)-(A)	44 000	44 000	Déficit prévisionnel : Perte (D) = (A)-(B)	0	0
Total équilibre (A)+(C) = (B)+(D)	1 263 077	1 263 077	Total équilibre (A)+(C) = (B)+(D)	1 263 077	1 263 077

Calcul de la CAF ou de l'IAF :

Résultat prévisionnel+(C 68)+(C 675)-(C 775)-(C 78) :	78 208	78 208
---	--------	--------

Tableau de financement abrégé prévisionnel

Dépenses d'investissement	BP	Total	Ressources	BP	Total
IAF	0	0	CAF	78 208	78 208
Investissement	78 208	78 208	Subventions d'investissement	0	0
Total emplois (E)	78 208	78 208	Total ressources (F)	78 208	78 208
Apport au fdr : (G) = (F)-(E)	0	0	Prélèvement sur le fdr : (H) = (E)-(F)	0	0
Total équilibre (E)+(G) = (F)+(H)	0	78 208	Total équilibre (E)+(G) = (F)+(H)	78 208	78 208

Budget du Service interuniversitaire de Gestion du Domaine universitaire

Compte de résultat prévisionnel

Destination LOLF	1146	DA	DP	Total	Recettes	Total
Dépenses par nature	Immobilier	Amort.	Provisions			
Masse salariale	130 000			130 000	Subventions ETAT	126 377
Fonctionnement	1 054 869	18 583	15 625	1 089 077	Autres recettes	1 136 700
Total dépenses (A)	1 184 869	18 583	15 625	1 219 077	Total recettes (B)	1 263 077
Excédent prévisionnel : Bénéfice (C) = (B)-(A)				44 000	Déficit prévisionnel : Perte (D) = (A)-(B)	
Total équilibre (A)+(C) = (B)+(D)				1 263 077	Total équilibre (A)+(C) = (B)+(D) 1 263 077	

Calcul de la CAF ou de l'IAF :

Résultat prévisionnel+(C 68)+(C 675)-(C 775)-(C 776)-(C 777)-(C 78) :

78 208

Tableau de financement abrégé prévisionnel

Destination LOLF	1146	DA	DP	Total	Ressources	Total
Dépenses d'investissement	Immobilier	Amort.	Provisions			
IAF					CAF	78 208
Investissement	78 208			78 208	Subventions d'investissement	
Total emplois (E)	78 208			78 208	Total ressources (F)	78 208
Apport au fdr : (G) = (F)-(E)					Prélèvement sur le fdr : (H) = (E)-(F)	
Total équilibre (E)+(G) = (F)+(H)				78 208	Total équilibre (E)+(G) = (F)+(H) 78 208	

Budget du Service interuniversitaire de Gestion du domaine universitaire

Prévision des recettes par grandes catégories

	BP
R1 Subventions pour charges de service public	126 377
R11 Subventions des programmes 150 et 231	126 377
R12 Subventions autres ministères	
R2 Autres subventions de fonctionnement	
R21 Collectivités locales	
R211 Région	
R212 Département	
R213 Autres	
R22 Union Européenne	
R23 Autres subventions de fonctionnement	
R3 Autres ressources de fonctionnement courant	1 136 700
R31 Droits d'inscription	
R32 Redevances sur prestations intellectuelles	
R33 Contrats de recherche	
R331 ANR hors investissements d'avenir	
R332 ANR investissements d'avenir	
R333 Contrats de recherche hors ANR	
R34 Formation continue	
R35 Taxe d'apprentissage	
R36 Autres prestations (études et travaux)	1 136 700
R37 Dons et legs et assimilés	
R38 Autres recettes encaissables	
R4 Recettes exceptionnelles encaissables	
R41 Produits de cession des éléments d'actif	
R42 Autres recettes exceptionnelles encaissables	
R6 Recettes non encaissables	
R61 Reprises sur provisions	
R62 Neutralisation des amortissements	
R63 Quote part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	
R64 Autres (prestations internes)	
TOTAL	1 263 077
R5 Ressources d'investissement	
R51 Subventions d'investissement MESR	
R52 Autres subventions d'investissement	
R521 Région	
R522 Département	
R523 Autres	
R53 Dotation en fonds propres de l'Etat	
R54 Emprunts	
R55 ANR investissements d'avenir	
R56 Autres recettes d'investissements encaissables	
TOTAL	1 263 077

Budget du Service interuniversitaire de Gestion du domaine universitaire

Etat détaillé des crédits

Répartition

	BP	TOTAL
Crédits de masse salariale	130 000	130 000
Dépenses décaissables	130 000	130 000
Rémunérations du personnel	83 220	83 220
Rémunérations principales	83 220	83 220,00
Rémunérations principales des fonctionnaires	22 338	22 338,00
Rémunérations principales des non titulaires (CDD)	60 882	60 882,00
Rémunérations accessoires		
Cours complémentaires et vacances d'enseignement		
Vacations administratives		
Primes et indemnités		
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	44 699	44 699
Cas pensions	16 664	16 664,00
Allocation de retour à l'emploi ou cotisations ASSEDIC	3 896	3 896,00
Autres cotisations	24 139	24 139,00
Autres cotisations RAFFP		
Autres charges de personnel	2 081	2 081
Impôts sur rémunérations	2 081	2 081,00
Autres		
Charges non décaissables		
Provisions sur charges de personnel		
Autres crédits de fonctionnement	1 089 077	1 089 077
Dépenses décaissables	1 054 869	1 054 869
Matériels et fournitures non amortissables		
Achats d'études et de prestations de service	10 000	10 000,00
Assurances	25 600	25 600,00
Impôts	550 000	550 000,00
Fluides et frais de téléphonie	133 000	133 000,00
Locations	14 000	14 000,00
Maintenance des bâtiments + charges d'exploitation	132 209	132 209,00
Formation continue des personnels		
Personnel extérieur à l'établissement	2 800	2 800,00
Autres charges de fonctionnement	187 260	187 260,00
Matériels et fournitures non amortissables	101 460	101 460,00
Documentation		
Missions	500	500,00
Frais de réceptions	500	500,00
Subventions et gratifications		
Autres charges de fonctionnement	84 800	84 800,00
Charges financières		
Charges d'intérêt		
Autres charges financières		
Charges exceptionnelles décaissables		
Charges non décaissables	34 208	34 208
Valeurs comptable des éléments d'actif cédés		
Prestations internes		
Dépenses exceptionnelles non décaissables		
Dotations aux amortissements	18 583	18 583,00
Dotations aux provisions hors charges de personnels	15 625	15 625,00
Crédits d'investissements	78 208	78 208
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	78 208	78 208,00
Bâtiments		
Travaux en cours		
Autres		
Equipements - matériels	78 208	78 208,00
Immobilisations financières		

Centre de dépenses: 920 SERVICE INTERUNIVERSITAIRE DE GESTION DU DOMAINE UNIVERSITAIRE

DESTINATIONS	Personnel	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
1146	130 000,00 €	1 054 869,00 €	78 208,00 €	1 263 077,00 €
DA		18 583,00 €		18 583,00 €
DP		15 625,00 €		15 625,00 €
TOTAL	130 000,00 €	1 089 077,00 €	78 208,00 €	1 297 285,00 €

ANNEXES

DETERMINATION DU PLAFOND D'EMPLOI - BUDGET DU SIGDU

Détails colonne "Plafond L712-9"	ETPT annuel 2014	Case annexe 5
Détails colonne "Plafond L712-9"		
Congés formation (dotation forfaitaire)		A4
Post-Doctorant (dotation forfaitaire)		A3
<i>Grade B.E en 2010</i>		
ENS		A1
Titulaire		
PAST		A3
BIATOSS - hors gagés		A4
ETPT calculé		
<i>Grade B.U en 2010</i>		
ENS		
ATT.TEMP.ENS.R. TP	ETPT forfaitaire	A3
ATT.TEMP.ENS.RECHERC	ETPT forfaitaire	A3
LECTEUR LANGUE ETR.	ETPT forfaitaire	A3
ALLOCATAIRE RECHERCH - contrat doctoral	ETPT forfaitaire	A3
<i>Vague 2009</i>	<i>ETPT forfaitaire</i>	
<i>Vague 2010</i>	<i>ETPT forfaitaire</i>	
<i>Vague 2011</i>	<i>ETPT forfaitaire</i>	
<i>Fin des alloc etat</i>	<i>ETPT forfaitaire</i>	
NON ENS - emplois gagés		
ADJ.TEC.RECH.FORM.1C	ETPT calculé	A4
ASSISTANT INGENIEUR	ETPT calculé	
Détails colonne "Autres emplois"	ETPT annuel 2011	Case annexe 5
<i>Grade B.U en 2010</i>		
AUTRE		
Commentaire		
INDEMNITAIRE	Ne génère pas d'ETPT	
TUTEUR	Ne génère pas d'ETPT	
VACATAIRE	Ne génère pas d'ETPT	
NON ENS		
AGENT CONTRACTUEL	ETPT calculé ou forfaitaire si non indicé	
<i>CDD</i>		B6
<i>CDI</i>		B5
CONTRACTUEL CA	ETPT forfaitaire	B6
CONTRACTUEL CAE	ETPT forfaitaire	B6
ALLOCATAIRE RECHERCH	ETPT forfaitaire	B3
TUTEUR	Ne génère pas d'ETPT	

**ARRET DU
BUDGET
PAR
LE
PRESIDENT
DE
L'UNIVERSITE**

Arrêté et voté le présent budget.

à la somme de :

Un million deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq euros
(1 297 285 euros)

Pour le Service Interuniversitaire de Gestion du Domaine Universitaire

A Pessac, le 20 décembre 2013

Le Président

Jean Paul JOURDAN